

La 11^e réunion des ministres des Finances des pays pauvres très endettés (PPTE) s'est tenue à Maputo le 16 mars 2005, sous la présidence conjointe de S. E. Manuel CHANG, ministre des Finances du Mozambique et de S. E. Adelino Castelo DAVID, ministre des Finances de São Tomé & Príncipe. Les représentants de 20 PPTE ont pris part à la réunion au cours de laquelle des recommandations importantes ont été formulées en vue d'améliorer l'allègement de la dette publique, d'assurer la viabilité à long terme de la dette et de financer la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

1) - Amélioration de l'allègement de la dette

Les ministres soutiennent vivement l'initiative du gouvernement britannique favorisant l'annulation du service de la dette due aux institutions multilatérales jusqu'en 2015. En particulier, ils encouragent :

- les autres pays donateurs à financer leur part du service dû aux institutions multilatérales (IDA, BAD/FAD, BID), en cofinancement si possible avec des contributions des ressources propres de ces institutions multilatérales ;
- l'utilisation des réserves d'or du FMI comme moyen de préserver le caractère additionnel du financement offert. Dans ce contexte, les ministres souhaitent aussi que les réserves d'or du FMI soient utilisées pour financer l'allègement de la dette porté par les autres organisations multilatérales ;
- la garantie d'un traitement équitable de tous les PPTE. Dans cette perspective, les ministres recommandent que tous les PPTE – en particulier les pays situés entre les points de décision et d'achèvement et les pays post-conflit – puissent également bénéficier de la réduction du service de leur dette multilatérale en vue d'accélérer la réalisation de leurs programmes de lutte contre la pauvreté et des OMD. Cette disposition pourrait également s'étendre aux pays pauvres n'ayant pas encore été déclarés éligibles à l'initiative PPTE. Pour cette dernière catégorie de pays, les économies réalisées sur le service de la dette pourraient être investies dans un « fonds fiduciaire » auquel ils auraient accès une fois qu'ils auraient atteint le point de décision ;
- le traitement équitable des pays très endettés à faible revenu, qui sont néanmoins non éligibles à l'initiative PPTE, en leur fournissant une aide substantielle sous la forme soit d'une réduction de dette, soit d'appuis budgétaires.

Les ministres renouvellent avec vigueur leur demande d'appui de la communauté internationale pour leur permettre de faire face aux poursuites judiciaires dont ils sont l'objet de la part d'un nombre croissant de créanciers extérieurs et intérieurs. À ce jour, 18 pays sont déjà confrontés à ces poursuites et se trouvent obligés à payer des sommes importantes à ces créanciers. À cet effet, les ministres :

- sollicitent la mise en place rapide au sein du Secrétariat du Commonwealth d'un mécanisme d'assistance rapide aux pays débiteurs membres qui sont exposés aux poursuites judiciaires. Ils souhaitent voir cette importante initiative s'étendre aux PPTE non-membres de ces deux institutions (peut-être avec l'appui de l'Agence internationale de la Francophonie et du PRC PPTE) ;
- interpellent la communauté internationale pour la mise en place sans délai d'un fonds destiné au règlement de la dette croisée entre pays très endettés et à faible revenu.

2) - Viabilité à long terme de la dette

Les ministres notent le nouveau cadre d'analyse de la viabilité à long terme de la dette des pays à faible revenu, mis en place par les Institutions de Bretton Woods (IBW), et saluent les améliorations introduites depuis septembre dernier. Ils recommandent toutefois :

- la plus grande appropriation du processus par les pays débiteurs à travers la réalisation des analyses par eux-mêmes, et la définition de leurs propres indicateurs de viabilité, de manière participative - ceci en concertation entre les gouvernements et les sociétés civiles dans l'esprit qui a guidé l'élaboration des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) ;
- la reconnaissance de la primauté du ratio du service de la dette rapporté aux recettes budgétaires dans l'analyse de la viabilité de la dette. Les ministres soulignent que leurs pays possèdent des données fiables relatives à leurs recettes budgétaires et qu'ils poursuivront vigoureusement, avec l'appui des services du FMI, leurs efforts pour augmenter le volume de ces recettes ;
- l'accélération et le financement additionnel des efforts des organisations indépendantes (non liées aux IBW) en matière de renforcement des capacités des PPTE à conduire de telles analyses ;
- la prise en compte de la problématique de la dette intérieure dans le nouveau cadre d'analyse, pour permettre de renforcer la gestion des finances publiques, la politique monétaire et le développement des marchés financiers. Ils soulignent à cet égard que des données fiables et des méthodes d'analyse du fardeau de cette dette sont déjà disponibles et appliquées par les PPTE dans le contexte du PRC PPTE ;
- l'accroissement de la flexibilité, dans les programmes du FMI, des conditionnalités afférentes aux déficits budgétaires et aux seuils indicatifs de la valeur actualisée des nouveaux prêts, afin de les maintenir cohérents avec les besoins de financement pour la réalisation des OMD.

3) - Financement des objectifs du millénaire pour le développement

Les ministres déplorent les faibles progrès enregistrés dans le renforcement de leurs capacités d'analyse des sources de croissance en faveur des pauvres ; du coût des dépenses relatives à la mise en œuvre des OMD ; et des meilleures pratiques en matière d'augmentation des capacités d'absorption des flux additionnels d'aide extérieure. Ils sollicitent l'appui des bailleurs de fonds pour soutenir les efforts indépendants (non-IBW) pour la réalisation de ces analyses.

Les ministres félicitent les bailleurs de fonds qui se sont engagés à respecter le niveau d'aide (0,7 % du PNB) retenu au Sommet de Monterrey à des dates précises. Ils soutiennent les recommandations du Projet du Millennium et de la Commission pour l'Afrique pour doubler les flux de l'aide aux PPTE. Plus particulièrement :

- ils accueillent favorablement les progrès enregistrés dans la mise en œuvre d'une phase pilote du Mécanisme de financement international (*IFF: International Financing Facility*) par le gouvernement britannique et autres donateurs, et encouragent d'autres donateurs à soutenir ce mécanisme ;

- ils appuient aussi les propositions faites par un groupe de pays (l'Allemagne, le Brésil, le Chili, l'Espagne et la France) le 11 février 2005 en vue de mobiliser des nouvelles sources de financement, y inclu notamment la taxation des billets aériens ;
- ils soutiennent par ailleurs les propositions de la Commission pour l'Afrique (Royaume-Uni) en matière d'établissement d'une nouvelle facilité de dons pour atténuer les effets des chocs exogènes. Ils recommandent que les fonds de cette facilité soient décaissés avec beaucoup plus de rapidité et flexibilité que ceux des mécanismes existants.

Enfin, les ministres accueillent favorablement les efforts conjoints de la communauté donatrice et des pays en développement pour améliorer l'efficacité de l'aide, efforts qui ont été renforcés pendant le Forum de Haut Niveau du 28 février au 2 mars 2005 à Paris. Ils soutiennent les engagements concrets pris par les pays membres de l'Union européenne, la Norvège et la Suisse à l'occasion de cette réunion. Ils s'engagent de leur côté à honorer pleinement les objectifs qui seront assignés aux PPTE dans ce processus, en vue de convaincre la communauté internationale à utiliser les procédures des PPTE eux-mêmes. En outre, ils encouragent les pays donateurs à :

- établir un consensus final parmi tous les donateurs et les pays en développement, sur des indicateurs et des objectifs précis, bien avant la réunion post-Monterrey à New York en septembre 2005 ;
- inclure dans les indicateurs :
 - la réduction de la conditionnalité surtout la conditionnalité politique, et parmi les donateurs bilatéraux,
 - la transformation de l'assistance technique en appui au renforcement des capacités,
 - l'augmentation de l'aide budgétaire et sectorielle,
 - l'allocation de toute l'aide aux secteurs prioritaires du CSLP,
 - l'engagement du maximum d'aide à travers les accords pluriannuels,
 - le décaissement du maximum d'aide pendant le 1er trimestre de l'année budgétaire des PPTE,
 - la formulation par les PPTE eux-mêmes des stratégies de gestion de l'aide avec des indicateurs d'efficacité très précis, et des plans d'action pour atteindre des objectifs à la fin de chaque année,
 - la réduction des demandes des donateurs de fonds de contrepartie pour leurs projets,
 - l'harmonisation des procédures de rapport, de comptabilité et d'audit avec celles des PPTE,
 - la simplification des procédures de passation des marchés.
- établir un système objectif d'évaluation conjointe par les donateurs et les PVD, et au besoin avec un appui indépendant, des progrès enregistrés aux niveaux national, régional et international.

Les ministres s'engagent à se réunir une fois de plus en marge des assemblées annuelles des IBW à Washington en septembre 2005.